

ACP - Enquête 2012 de préparation à Solvabilité II

1. Informations générales sur l'organisme

1. Nom de l'organisme**2. Numéro de matricule****3. Adresse****4. Code postal****5. Ville****6. Nom, prénom et fonction de la personne chargée de remplir ce questionnaire****7. Numéro de téléphone de la personne chargée de remplir ce questionnaire****8. Adresse email de la personne chargée de remplir ce questionnaire****9. Quel est le nom et la fonction de la personne qui pilote la mise en oeuvre de Solvabilité 2 ?****10. Quel est le périmètre de la réponse apportée à ce questionnaire ? (Saisie obligatoire)**

- Solo (réponse d'une seule entité juridique)
- Groupe

10.2. Veuillez préciser les entités incluses dans votre réponse au nom du groupe (séparer les noms d'entités juridiques par le symbole suivant : "/")**11. Branches et activités pratiquées**

- Non Vie (hors santé)
- Santé (activité santé > 80% des primes brutes ou cotisations brutes)
- Vie
- Mixte
- Réassurance (acceptation > 25% des primes brutes ou cotisations brutes)

12. Type d'organisme

- Mutuelle ou union relevant du code de la mutualité

- Société d'assurance mutuelle
 Institution de prévoyance
 Société anonyme

13. Montant du chiffre d'affaires en assurance en 2011 (en K€) :

14. Montant des provisions techniques brutes en 2011 (en K€) :

15. Montant du total bilan en 2011 (en K€)

16. Nombre total d'employés en équivalent temps plein à fin 2011 :

2. Plan de mise en oeuvre

17. Pouvez-vous préciser l'état de vos travaux concernant :

	Largement avancés (>75%)	Partiellement délivrés (travaux réalisés à plus de 50%)	En cours de réalisation (travaux réalisés à moins de 50%)	Pas commencés
Le pilier 1	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le pilier 2	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le pilier 3	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La production du bilan prudentiel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le calcul du SCR	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'adaptation de votre (ou vos) système(s) d'information	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La collecte et la qualité des données	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'organisation générale du système de gouvernance	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La gestion des responsabilités et des délégations de pouvoir	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le contrôle interne	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'ORSA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les informations financières destinées au public	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le reporting destiné à l'ACP	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

18. Si vous n'avez pas commencé vos travaux de préparation à Solvabilité 2, quand comptez-vous faire démarrer ce projet ?

19. Le décalage de la finalisation des mesures de niveau 1 (Directive Omnibus 2) affecte-t-il votre plan de mise en oeuvre de Solvabilité 2 ?

- Oui
 Non

19.2. Veuillez préciser

3. Impact de Solvabilité II sur la politique générale de l'organisme

20. Avez-vous mené une analyse visant à identifier les changements d'organisation ou de méthodes de travail imposés par la mise en oeuvre de Solvabilité 2 ?

- Oui
 Non

20.2. Quelles sont les principales difficultés identifiées (veuillez séparer les différents points par le symbole "/") ?

21. Au regard des futures exigences induites par Solvabilité 2, avez-vous l'intention d'apporter des modifications aux produits que vous commercialisez aujourd' hui ?

- Oui
 Non

21.2. Quels sont les produits concernés, les modifications envisagées et les tailles des populations assurées ?

22. Au regard des futures exigences induites par Solvabilité 2, envisagez-vous de faire évoluer la structure de vos placements ?

- Oui
 Non

22.2. Quelles sont les évolutions envisagées et quelle serait la structure cible ?

23. Si vous faites partie d'un groupe, la future entrée en vigueur du nouveau régime prudentiel vous conduit-elle à envisager des restructurations au sein de celui-ci ?

- Oui
 Non

24. La future entrée en vigueur du nouveau régime prudentiel vous conduit-elle à envisager un rapprochement stratégique avec un autre organisme d'assurance (réassurance, coassurance, création d'une structure commune, fusion, substitution, transfert de portefeuille, etc.) ?

- Oui
 Non

24.2. Veuillez préciser

25. La future entrée en vigueur du nouveau régime prudentiel vous conduit-elle à envisager ou à renforcer un déploiement de votre activité hors du territoire français ?

- Oui
 Non

26. La mise en place des principes généraux de gouvernance de Solvabilité 2 va-t-elle vous conduire à remodeler votre organisation ?

- Oui
 Non

26.2. Veuillez préciser

27. La future entrée en vigueur du nouveau régime prudentiel vous incite-t-elle à recourir davantage à des couvertures de réassurance non-proportionnelle ?

- Oui
 Non

4. Moyens mis en oeuvre pour la préparation à Solvabilité II

28. Avez-vous estimé les coûts des travaux d'adaptation liés à Solvabilité 2 et défini un budget spécifique ?

- Oui
 Non

28.2. Quel est le montant total de ce budget (en K€) ?

28.3. Comment ce budget est-il ventilé et quelle part a déjà été employée ?

29. Avez-vous analysé vos besoins spécifiques en ressources humaines liés à la mise en place de Solvabilité 2 ?

- Oui
 Non

30. A qui avez-vous attribué la responsabilité des chantiers relatifs à Solvabilité 2 ? (plusieurs réponses possibles)

- Au conseil d'administration
 Au conseil de surveillance
 Au directoire
 Au secrétariat général
 A un dirigeant salarié
 Collectivement à un comité de pilotage

- A la direction technique
- A la direction des risques
- A la direction ou au service actuariat
- A la direction comptable
- A la direction financière
- A la direction audit interne
- A la maison mère ou à une autre entité du groupe
- A un prestataire extérieur
- A personne en particulier
- Autre

31. Quel est le nombre de personnes en équivalent temps plein (internes et externes) affectées actuellement sur le projet ?

32. Les instances, personnes, directions ou services suivants sont-ils impliqués dans le projet (plusieurs réponses possibles) ?

- Conseil d'administration
- Conseil de surveillance
- Directoire
- Directeur général
- Dirigeant salarié
- Direction des risques
- Direction technique
- Direction ou service actuariat
- Direction comptable
- Direction financière
- Direction des affaires juridiques
- Direction ou service audit interne
- Direction des systèmes d'information
- Des membres d'autres entités du groupe
- Prestataires externes
- Personne, le chantier n'a pas commencé

32.2. Veuillez préciser quels directions ou services sont concernés

33. Si votre structure de gouvernance comprend un Conseil d'administration, comment celui-ci est-il impliqué dans la mise en œuvre de Solvabilité 2 ?

34. Si votre structure de gouvernance comprend un Conseil de surveillance, comment celui-ci est-il impliqué dans la mise en œuvre de Solvabilité 2 ?

35. Avez-vous prévu d'évaluer régulièrement votre niveau de préparation à Solvabilité 2 ?

- Oui
- non

35.2. Le cas échéant, quels sont les critères d'évaluation utilisés ?

--

36. Avez-vous mis en place un plan de formation sur Solvabilité 2 dédié aux administrateurs ou aux membres du conseil de surveillance ?

- Oui
 Non

37. Avez-vous mis en place un plan de formation sur Solvabilité 2 dédié aux salariés?

- Oui
 Non

37.2. Veuillez préciser les directions ou services concernés

--

5. Recours à l'externalisation

38. Des ressources externes sont-elles identifiées comme nécessaires dans le cadre des projets mis en œuvre dans les domaines suivants (plusieurs réponses possibles) :

- Pilotage général du projet Solvabilité 2
- Compréhension de solvabilité 2
- Calcul de la formule standard
- Modèle interne
- Collecte et qualité des données
- Systèmes d'information
- Organisation de la gouvernance
- Gestion des responsabilités et des délégations de pouvoir
- Organisation des fonctions clés
- ORSA
- Contrôle interne
- États quantitatifs pour le superviseur
- Informations financières destinées au public
- Formalisation des procédures
- Formation

38.2. Pouvez-vous compléter la question précédente et préciser vos besoins ?

--

39. Les activités suivantes seront-elles partiellement ou intégralement sous-traitées à un prestataire externe ou à une entité du groupe auquel vous appartenez ?

	Oui, vraisemblablement	Non
Le calcul des provisions techniques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La tarification des produits	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La gestion des sinistres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La gestion des placements	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

40. Utilisez-vous déjà les services de prestataires externes pour effectuer intégralement ou partiellement les travaux évoqués aux quatre dernières questions ?

- Oui

Non

40.2. Le cas échéant, vérifiez-vous les compétences, la solvabilité, l'expérience, ou l'honorabilité des prestataires externes utilisés ?

Oui

Non

40.3. Ces procédures de contrôle sont-elles documentées ?

Oui

Non

40.4. Pouvez-vous lister les procédures de contrôle actuellement en place ?

40.5. Les contrats encadrant ces éventuelles délégations comportent-ils des clauses vous permettant de contrôler sur place (chez le prestataire), ou de faire contrôler sur place, la qualité des travaux accomplis par les sous-traitants concernés ?

Oui

Non

6. Préparation au pilier 1 (exigences quantitatives)

41. Un « mapping » (ou connexion) a-t-il été établi entre les lignes du bilan prudentiel et votre plan comptable (normes françaises ou IFRS) ?

Oui

Non

42. Un « mapping » (ou connexion) a-t-il été établi entre les lignes du bilan prudentiel et les différentes autres sources d'information nécessaires à la production de celui-ci ?

Oui

Non

43. Avez-vous prévu d'établir le bilan prudentiel à partir : (plusieurs réponses possibles)

De procédures manuelles et d'un outil bureautique type Excel ?

D'une interface avec la comptabilité et d'alimentations de données internes ?

D'une interface avec la comptabilité et d'alimentations de données externes ?

D'un outil comptable intégré ?

D'un nouvel outil intégré développé en interne ?

D'un nouvel outil intégré développé en externe ?

Autre

43.2. Veuillez préciser

44. A qui envisagez-vous d'attribuer la responsabilité de la production du bilan prudentiel ? (plusieurs réponses possibles)

A la direction comptable

A la direction ou au service actuariat

A la direction technique

A la direction des risques

A la direction financière

A la maison mère ou à une autre entité du groupe

A un prestataire extérieur

Autre

44.2. Veuillez préciser

45. Un service spécifique a-t-il été identifié pour procéder à la valorisation des fonds propres prudentiels sous solvabilité 2 et à l'analyse de leur variation entre deux périodes données ?

- Oui
 Non

45.2. Quel est ce service et quelles sont ses attributions actuelles ?

Valorisation des actifs incorporels

46. Envisagez-vous d'utiliser des valeurs de marché pour des actifs incorporels de votre bilan prudentiel ?

- Oui
 Non

46.2. Veuillez décrire le type d'actifs incorporels ?

Valorisation des provisions (hors PT)

47. Les provisions de retraite, qui seront comptabilisées dans le bilan prudentiel, ont-elles été calculées selon la recommandation du CNC n° 2003-R.01 sans étalement des écarts actuariels (corridor) ?

- Oui
 Non

Passifs éventuels

48. Les passifs éventuels (article 212-4 du PCG), devant être comptabilisés dans le bilan prudentiel (s'ils ont un caractère matériel), ont-ils été identifiés ?

- Oui
 Non

48.2. Avez-vous déterminé la méthode de valorisation de ces engagements ?

- Oui
 Non

Impôts différés

49. Avez-vous formalisé les principes de reconnaissance et de valorisation des impôts différés ?

- Oui
 Non

50. Si le solde des différences temporelles déductibles non imputées sur les différences temporelles imposables est positif, serez-vous en mesure de démontrer qu'il est probable que seront réalisés des bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels ces différences temporelles déductibles pourront être imputées ?

- Oui
 Non

51. Est-il prévu de faire revoir le calcul des impôts différés enregistré dans le bilan prudentiel par la personne en charge de la fiscalité ?

- Oui

Non

Dettes financières

52. Avez-vous défini une méthode permettant d'effectuer le calcul de la valeur économique des dettes financières selon le principe de solvabilité 2 en prenant en compte le risque de crédit à l'origine mais pas ses variations ultérieures ?

Oui

Non

Actifs financiers (hors participations)

53. Avez-vous déjà défini les critères précis permettant de déterminer si un marché est actif ?

Oui

Non

54. Serez vous en mesure de justifier à chaque clôture si, pour chaque titre, le marché auquel il appartient est actif ou non ?

Oui

Non

55. Dans le cas d'un marché inactif, avez-vous déjà déterminé les méthodes et procédures de valorisation à appliquer pour déterminer la valeur des titres ?

Oui

Non

56. Si le développement d'un modèle de valorisation est envisagé, avez-vous prévu la rédaction de sa documentation et sa validation ?

Oui

Non

Non concerné

57. Dans le cas d'une externalisation de ces travaux de valorisation, serez-vous en mesure de justifier le bien fondé de la méthode utilisée par le prestataire ?

Oui

Non

Non concerné

Mise en transparence

58. Quelle proportion de vos actifs financiers est investie en produits qui seront soumis à l'obligation de mise en transparence (veuillez indiquer un %) ?

59. Pour quelle proportion de ces actifs disposez-vous aujourd'hui d'une transparence totale (ligne d'actif par ligne d'actif) ? Veuillez indiquer un %

60. Pour quelle proportion de ces actifs disposez-vous aujourd'hui d'une transparence partielle (par exemple par classe d'actifs ou sur une partie seulement de l'actif) ? Veuillez indiquer un %

Titres de participation non cotés, dans le secteur de l'assurance

61. Les titres non cotés dans des filiales assurance devront être évalués selon la méthode de la mise en équivalence en retenant les principes de valorisation des actifs et passifs des entreprises d'assurance résultant de la directive solvabilité 2 : avez-vous mis en place la procédure pour effectuer cette évaluation ?

Oui

Non

62. Les autres titres de participations non cotés dans des entreprises d'assurance seront-ils évalués selon (plusieurs réponses possibles)

La méthode appliquée aux filiales assurance non cotées?

Des méthodes alternatives?

Titres de participation non cotés, hors secteur de l'assurance

63. Les titres dans les participations non cotés non assurance (hors secteur assurance) seront-ils évalués selon (plusieurs réponses possibles)

- La méthode appliquée aux filiales assurance non cotées?
- La mise en équivalence IFRS?
- Des méthodes alternatives?

Provisions techniques

64. Les engagements relatifs aux contrats conclus à la date de clôture seront-ils reconnus sur la base

- De la date de conclusion du contrat
- De la date du début de la garantie
- Le plus tôt des deux dates

65. Pour le calcul des provisions, avez-vous réparti vos engagements

- Par ligne d'activité ?
- A un niveau plus petit par groupe de risques homogènes ?

66. Engagements Vie : selon quelle méthode ces engagements seront-ils valorisés (plusieurs réponses possibles) ?

- Stochastique
- Déterministe
- Méthodes simplifiées
- Non concerné

67. Engagements Non-Vie : selon quelle méthode ces engagements seront-ils valorisés (plusieurs réponses possibles) ?

- Stochastique
- Déterministe
- Méthodes simplifiées
- Non concerné

68. Comptez-vous utiliser la technique dite « des portefeuilles répliquants » à des fins de valorisation et/ou de mesure des risques ?

- Oui
- Non

69. Quels sont les types de contrats non-vie et santé pour lesquels vous prévoyez d'inclure des primes futures (plusieurs réponses possibles) ?

- Contrats collectifs emprunteur
- Contrats individuels emprunteur
- Contrats collectifs santé
- Contrats (ou opérations) individuels santé
- Autres contrats collectifs prévoyance
- Autres contrats individuels prévoyance
- Autres contrats non vie hors santé et prévoyance
- Non concerné

70. Quels sont les types de contrats vie pour lesquels vous prévoyez d'inclure des primes futures (plusieurs réponses possibles) ?

- Contrats individuels traditionnels vie et décès
- Contrats individuels d'épargne en euros
- Contrats individuels d'épargne en UC
- Contrats individuels d'épargne multi-supports euros/UC
- Contrats articles 39
- Contrats collectifs articles 82-83
- Contrats L441-1
- Non concerné

71. Le cas échéant, pour quels types de primes envisagez-vous de prendre en compte la projection des primes futures (plusieurs réponses possibles) :

	Versements libres programmés	Versements libres non programmés	Primes périodiques	Non concerné
Contrats individuels d'épargne en euros	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrats individuels				

d'épargne en UC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrats individuels d'épargne multi-support euros/UC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrats collectifs articles 82-83	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrats article 39	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrats article L441-1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

72. Afin de valoriser vos engagements d'assurance vie, envisagez-vous d'utiliser vos propres tables de mortalité (tables d'expérience établies en interne) ?

- Oui
 Non
 Non concerné

72.2. Si ce n'est pas le cas, comment comptez-vous procéder ?

73. Afin de valoriser vos engagements d'assurance vie, quelles hypothèses / méthodologies comptez-vous utiliser pour modéliser les lois de chute (rachats structurels et dynamiques, transferts, arrêt des versements, etc.) ?

74. S'il s'agit de lois établies en interne, avez-vous mis en place un processus de validation afin d'en assurer la conformité aux exigences de Solvabilité 2 ?

- Oui
 Non
 Non concerné

75. Afin de valoriser vos engagements d'assurance vie, quelles hypothèses / méthodologies comptez-vous utiliser pour modéliser la participation des assurés aux excédents / bénéfices futurs ?

76. Avez-vous mis en place un processus de validation afin de s'assurer de la cohérence de ces hypothèses avec la politique et la pratique de votre organisme en la matière ?

- Oui
 Non
 Non concerné

77. Afin de valoriser vos engagements d'assurance non-vie de long terme, de quel historique de flux (prestations, recours, frais, etc.) statistiquement exploitable disposez-vous (veuillez indiquer le nombre d'années par catégorie de risques homogènes) ?

78. L'estimez-vous suffisant pour établir des cadences fiables et estimer ainsi vos engagements d'assurance non-vie ?

- Oui
 Non
 Non concerné

78.2. Dans ce cas, quelles simplifications comptez-vous utiliser (recours à des données externes par exemple) ?

79. Si vous êtes réassurés par des traités de réassurance non proportionnelle, ou si vous comptez y recourir sous Solvabilité 2, comment envisagez-vous de valoriser les créances sur réassureur qui y seront attachées ?

80. Lors de l'évaluation des créances sur les réassureurs, comptez-vous utiliser une méthode simplifiée pour le calcul des pertes probables pour défaut de la contrepartie?

- Oui
 Non
 Non concerné

81. Pour calculer les créances sur les réassureurs (avant ajustement pour risque de crédit), comptez-vous utiliser une méthode indirecte fondée sur des projections de flux net de réassurance ?

- Oui
 Non
 Non concerné

82. Pour calculer les créances sur les réassureurs, tiendrez-vous compte des différences temporelles qui existent entre les recouvrements et les paiements directs ?

- Oui
 Non
 Non concerné

83. Pour le calcul de la marge de risque, comptez- vous utiliser une méthode simplifiée basée sur (plusieurs réponses possibles)

- Une approximation du SCR à chaque période ?
 Une approximation du coefficient correspondant à la somme des valeurs actuelles des SCR à chaque période
 Pas de méthode simplifiée
 Autre

83.2. Si vous avez répondu autre, veuillez préciser

83.3. Si vous avez répondu « approximation du SCR à chaque période », veuillez préciser le périmètre d'utilisation de cette approximation

83.4. Si vous répondez « approximation du coefficient correspondant à la somme des valeurs actuelles des SCR à chaque période », veuillez préciser le périmètre d'utilisation de cette approximation

84. Avez-vous mené une réflexion sur les écarts entre les postes du bilan des comptes sociaux et leurs correspondances dans le futur bilan prudentiel ?

- Oui
 Non

Calcul du SCR

85. Quelle méthode de calcul du SCR envisagez-vous au 1er janvier 2014 (Numérotez les réponses par ordre de probabilité) ?

- Formule standard
 Formule standard + USP
 Modèle interne partiel + formule standard
 Modèle interne partiel + formule standard + USP
 Modèle interne complet

86. Envisagez-vous de recourir aux modèles internes par la suite (après le 1er janvier 2014) ?

- Oui, probablement
 Peut-être
 Non

87. Si vous souhaitez utiliser des USP au 1er janvier 2014, s'agit-il d'une utilisation

- Uniquement pour le calcul du SCR solo ?
 Uniquement pour le calcul du SCR groupe ?
 Pour le calcul du SCR solo et du SCR groupe ?
 Non concerné

87.2 Si vous avez indiqué souhaiter utiliser des USP au 1er janvier 2014, s'agit-il d'une utilisation :

	Oui	Non
Pour le risque de prime ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pour le risque de réserve ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pour le risque de révision ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pour la prise en compte de la réassurance ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

88. Avez-vous évalué l'adéquation de la formule standard à votre profil de risques en analysant la pertinence des principales hypothèses de calcul sous-jacentes ?

- Oui, intégralement
 Oui, partiellement
 Non

88.2. Avez-vous documenté les résultats de cette évaluation ?

- Oui
 Non

89. Envisagez-vous de produire des états de reporting Solvabilité 2 (bilan S2 par ex.) en 2012 à partir des comptes de 2011 ?

- Oui
 Non

89.2. Veuillez préciser lesquels

90. Envisagez-vous de faire un QIS 5 "bis" sur la base des comptes annuels 2011 ?

- Oui
 Non

7. Préparation au pilier 2 (exigences qualitatives)

91. Avez-vous un service dédié aux travaux actuariels ?

- Oui
 Non

91.2. Quel est l'effectif de ce service (en équivalent temps plein) ?

92. Avez-vous identifié la ou les personnes qui pourraient se voir confier les tâches attribuées à la fonction actuarielle définie à l'article 48 de la directive solvabilité 2 ?

- Oui
 Non

92.2. Quelles sont les fonctions actuellement occupées par ces personnes ?

93. Avez-vous identifié la ou les personnes qui pourraient se voir confier les tâches attribuées à la fonction gestion des risques définie à l'article 44 de la directive solvabilité 2 ?

- Oui
 Non

93.2. Quelles sont les fonctions actuellement occupées par ces personnes ?

94. Avez-vous identifié la ou les personnes qui pourraient se voir confier les tâches attribuées à la fonction audit interne définie à l'article 47 de la directive solvabilité 2 ?

- Oui
 Non

94.2. Quelles sont les fonctions actuellement occupées par ces personnes ?

95. Votre organisme dispose-t-il actuellement d'un service d'audit interne ?

- Oui
 Non

95.2. Quel est son effectif ?

96. Votre organisme dispose-t-il d'un service en charge du contrôle de la « conformité » ?

- Oui

Non

97. Avez-vous mené une réflexion permettant de définir comment les fonctions clefs pourraient accéder librement aux informations dont elles ont besoin ?

Oui
 Non

98. Vos procédures et méthodes de gestion des risques (ou de maîtrise ou de contrôle des risques) sont-elles formalisées ?

Oui, partiellement
 Oui, intégralement
 Non

99. Avez-vous lancé une réflexion sur le principe des "quatre yeux"?

Oui
 Non

100. Votre politique de risque concernant les risques financiers ou techniques (appétence, aversion) est-elle formalisée ?

Oui
 Non

101. L'analyse de votre stratégie à moyen ou long terme est-elle formalisée et mise à jour ?

Oui
 Non

102. Cette analyse inclut-elle des études d'impact de vos décisions stratégiques sur la solvabilité ?

Oui
 Non

103. Cette analyse inclut-elle des études d'impact de vos décisions stratégiques sur les risques de l'organisme ?

Oui
 Non

104. Effectuez-vous au moins annuellement une analyse documentée de l'évolution du contexte économique et du marché sur lequel vous êtes actif ?

Oui
 Non

105. Avez-vous l'habitude de faire des projections de votre situation financière en prenant en compte plusieurs hypothèses d'évolution du contexte économique ?

Oui
 Non

105.2. Pouvez-vous nous préciser les outils utilisés et la méthode mise en place ?

106. Avez-vous élaboré une cartographie des risques de votre organisme ?

Oui
 Non

107. Votre organisme dispose-t-il d'une base de données recensant les incidents opérationnels survenus ou ayant failli survenir ?

Oui
 Non

108. Envisagez-vous de réaliser un ORSA « blanc » en 2012 afin de mesurer les implications concrètes de ce type d'exercice ?

Oui
 Non

109. Avez-vous lancé une réflexion sur le principe de la « personne prudente » ?

Oui

Non

110. Avez-vous mis en place un plan d'action concernant la qualité des données ?

Oui

Non

110.2. Quel est le périmètre de ces travaux ?

Les provisions techniques

Le modèle interne

Les USP

Les états prudentiels

Le calcul du SCR

Autre

110.3. Si vous avez répondu autre, veuillez préciser

111. Votre organisme dispose-t-il d'un plan de continuité d'activité (PCA) ?

Oui

Non

111.2. Le PCA se fonde-t-il sur des scénarii (issus d'une analyse des risques) ?

111.3. A quel rythme votre organisme révisé t-il ses objectifs de rétablissement d'activité ?

Plus d'une fois par an

Une fois par an

Tous les deux ans

A un rythme inférieur à tous les deux ans

Pas de manière régulière

Jamais

112. Dans la perspective de Solvabilité 2, préparez vous la formalisation des procédures et méthodes de gestion des risques de systèmes d'information (ou de maîtrise ou de contrôle des risques) ?

Oui

Non

113. Dans la perspective de Solvabilité 2, avez vous établi une cartographie des risques des systèmes d'information ?

Oui

Non

113.2. Envisagez-vous de le faire ?

Oui

Non

114. Disposez-vous d'une politique de sécurité des systèmes d'information ?

Oui

Non

115. Disposez-vous d'un système de gouvernance des données ?

Oui

Non

116. Disposez-vous d'une politique formalisée de qualité des données (exigences, seuils de qualité acceptable, etc) ?

- Oui
 Non

8. Préparation au pilier 3 (exigences de reporting)

117. A compter de la date de la publication du reporting Solvabilité 2 quasi définitif (probablement à l'été 2012), quel serait le délai dont vous estimez avoir besoin pour produire les états prudentiels et adapter votre système d'information dans cette perspective ?

- Plus de 18 mois
 Entre 12 et 18 mois
 Entre 6 et 12 mois
 Moins de 6 mois

118. L'industrialisation de la production des états prudentiels entraine-t-elle une refonte (partielle ou intégrale) de votre système de gestion comptable ?

- Oui
 Non

119. L'industrialisation de la production des états prudentiels aura-t-elle un impact (indirect) sur vos processus de clôture actuels ?

- Oui
 Non

119.2. Veuillez préciser

120. La production des états prudentiels entraine-t-elle une refonte de vos systèmes de gestion (des contrats, des sinistres, etc.) ?

- Oui
 Non

120.1. Veuillez préciser lesquels

121. A qui envisagez-vous d'attribuer la responsabilité de la production des états prudentiels (plusieurs réponses possibles) ?

- A la direction comptable
 A la direction technique
 A la direction ou au service actuariat
 A la direction financière
 A la maison mère ou à une autre entité du groupe
 A la direction des risques
 A un prestataire extérieur
 Autre

121.2. Si vous avez répondu autre, veuillez préciser

122. Possédez-vous les compétences informatiques pour répondre aux nouveaux besoins de reporting (plusieurs réponses possibles) ?

- Il existe des compétences à l'organisme
 Il existe des compétences au sein du groupe
 Nous nous appuyons sur un prestataire externe

Il n'y a pas de compétence connue pour le moment

123. Une connexion entre la production des états prudentiels Solvabilité 2 et d'autres sources de données (comptes statutaires, IFRS, données de gestion, etc.) a-t-elle été établie ?

- Oui
 Non

123.2. Veuillez préciser lesquelles

124. Quand avez-vous prévu de lancer la validation définitive de votre système de production des états prudentiels ?

- 4ème trimestre 2012
 1er trimestre 2013
 2ème trimestre 2013
 3ème trimestre 2013

125. Dans la perspective de la mise en production des états prudentiels, avez-vous commencé à établir un retro planning de production identifiant les services fournisseurs d'information ?

- Oui
 Non

126. Avez-vous commencé à établir un plan de contrôle interne identifiant les points de contrôle à mettre en place pour assurer la fiabilité de l'établissement des états prudentiels ?

- Oui
 Non

127. Avez-vous commencé à établir un plan d'actions pour documenter les procédures d'établissement des états prudentiels et les contrôles à effectuer ?

- Oui
 Non

128. Avez-vous mené une réflexion sur la continuité de la piste d'audit lors de l'établissement des états prudentiels ?

- Oui
 Non

129. Comptez-vous vous reposer sur des solutions de reporting externe de saisie ?

- Oui, sur des solutions de saisie externes et de conversion XBRL
 Oui, sur l'outil de saisie et de conversion XBRL qui sera proposé par EIOPA
 Non
 Autre

129.2. Veuillez préciser

130. Comptez-vous profiter de l'adaptation de votre système de reporting à Solvabilité 2 pour enrichir votre reporting interne ?

- Oui, pour améliorer la qualité des données
 Oui, pour un meilleur pilotage interne
 Non

9. Cas des organismes faisant partie d'un groupe

131. L'établissement d'un bilan prudentiel consolidé ou combiné soulève-t-il des problématiques particulières, en plus de celles évoquées en partie 6 de ce questionnaire (pilier 1 solo) ?

- Oui
 Non

131.2. Si vous avez répondu oui, veuillez préciser lesquelles

132. La future entrée en vigueur du nouveau régime prudentiel vous amène-t-elle à harmoniser davantage les procédures de valorisation et de clôture au sein de votre groupe, afin d'être à même de produire des états prudentiels consolidés ou combinés ?

- Oui
 Non

133. Pensez-vous demander à l'ACP l'autorisation d'utiliser la méthode de consolidation déduction-agrégation pour les filiales de l'EEE et des pays s'étant vu reconnaître une équivalence ?

- Oui
 Non

133.2. Si vous avez répondu oui, veuillez préciser le périmètre envisagé

134. L'intégration de certaines filiales, participations ou autres entités liées (ex : filiales hors EEE) dans le cadre de l'établissement d'un bilan prudentiel consolidé ou combiné soulève-t-elle certaines difficultés pratiques ?

- Oui
 Non

134.2. Si vous avez répondu oui, veuillez préciser

135. Cette intégration nécessitera-t-elle de procéder à des ajustements particuliers (simplifications, retraitements) ?

- Oui
 Non

135.2. Si vous avez répondu oui, veuillez préciser lesquels

136. L'intégration de certaines filiales, participations ou autres entités liées (ex : filiales hors EEE) dans le cadre du calcul du SCR soulève-t-elle certaines difficultés pratiques ?

- Oui
 Non

136.2. Si vous avez répondu oui, veuillez préciser

137. Cette intégration nécessitera-t-elle de procéder à des ajustements particuliers (simplifications, retraitements) ?

- Oui
 Non

137.2. Si vous avez répondu oui, veuillez préciser lesquels

138. Avez-vous lancé un chantier sur l'appréciation de la qualité des fonds propres au niveau du groupe (transférabilité, fongibilité) ?

- Oui
 Non

139. La prochaine entrée en vigueur de Solvabilité 2 vous amènera-t-elle à établir un certain nombre de politiques au niveau groupe, plutôt qu'au niveau solo (ex : politique de gestion des risques, contrôle interne), et à harmoniser davantage la mise en œuvre de ces dernières ?

- Oui
 Non

139.2. Si vous avez répondu oui, veuillez préciser lesquelles, et la manière dont vous comptez procéder

140. Envisagez-vous de produire un seul rapport ORSA groupe, couvrant tant le groupe que ses (ou certaines de ses) filiales ?

- Oui
 Non

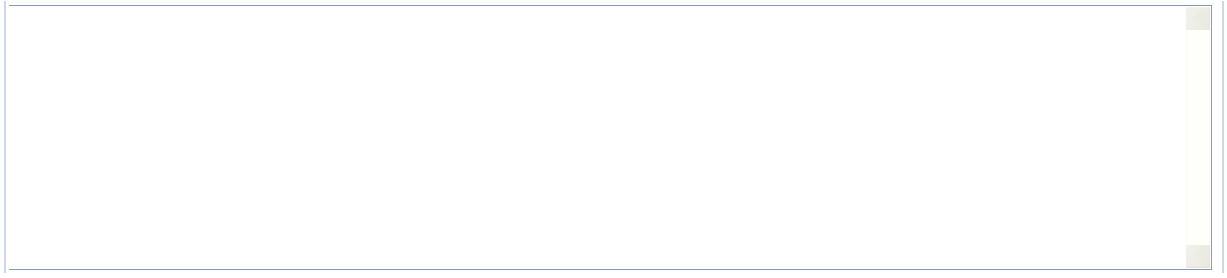
10. Vos attentes envers l'ACP

Avez-vous l'habitude de contacter l'ACP pour évoquer d'éventuels projets ou obtenir un éclairage sur un aspect technique ?

- Oui
 Non

De quelle manière l'ACP pourrait-elle faciliter la mise en œuvre de solvabilité 2 au niveau du marché français ?

Cet espace vous permet de poser vos questions sur Solvabilité 2 à l'ACP



Enregistrer